

Madame la Ministre-Présidente,

Madame la Ministre de la Culture,

Par votre courrier relatif aux décisions d'octroi de subventions dans le secteur des arts plastiques, vous avez informé l'asbl Mouvements Sans Titre de l'attribution d'un subside annuel de 30.000 € jusqu'en 2029, avec la possibilité de prolonger automatiquement celui-ci jusqu'en 2031. Cette décision intervient alors que la Commission des Arts Plastiques avait recommandé un soutien de 130.000 €. Un écart de cette ampleur entre l'avis d'experts du secteur et la décision finale ne peut pas rester sans explication, ni sans réponse de notre part.

Nous tenons d'abord à vous informer d'une conséquence concrète : dans ces conditions, **la poursuite du projet Art au Centre n'est plus tenable**. Un financement annuel de 30.000 € ne permet ni d'assurer le fonctionnement du projet, ni de maintenir une équipe, ni de garantir des conditions minimales de travail et de rémunération pour les artistes. Ce n'est pas un financement structurant. C'est un montant qui condamne un projet à disparaître tout en donnant l'apparence de le maintenir en vie.

Ce qu'était Art au Centre

Nous souhaitons rappeler ce que ce projet représentait, et pourquoi il a été reconnu par l'ensemble du secteur. Art au Centre est né en 2018 d'un constat simple : les centres-villes se vident de leurs commerces, pendant que les artistes cherchent désespérément des espaces pour créer et montrer leur travail. Plutôt que d'attendre une politique culturelle qui n'existait pas, le projet a choisi d'occuper ce vide. Pendant sept ans et dix-huit éditions, 442 vitrines du centre de Liège ont accueilli des œuvres d'art contemporain. Près de 500 artistes y ont exposé. Plus d'une centaine de visites guidées ont fait découvrir ces expositions à des habitants, des étudiants, des touristes. Beaucoup d'entre eux n'avaient jamais mis les pieds dans un musée.

Ce dispositif inscrivait l'art contemporain au cœur de la ville, visible depuis l'espace public, accessible au quotidien, sans qu'il soit besoin de franchir la porte d'une institution. C'est une forme de démocratisation culturelle qui ne se décrète pas dans un rapport. Elle se construit rue après rue, vitrine après vitrine.

Art au Centre s'est aussi distingué en intégrant, très tôt, les bonnes pratiques du secteur : un budget dédié à la rémunération artistique et à la production d'œuvres, à une époque où cela restait loin d'être la norme. Le projet a développé un modèle reposant sur la diversification des financements — soutiens publics, partenariats, ressources locales — et construit, au fil des éditions, un réseau international avec des partenaires en Euregio, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne et au Luxembourg. Le dernier appel à projets lancé par Art au Centre a reçu plus de 300 réponses. Ce chiffre, à lui seul, dit l'ampleur de l'intérêt suscité par un projet né sans le moindre soutien institutionnel.

Ces éléments sont précisément ceux qui ont conduit la Commission consultative des arts plastiques à recommander un soutien de 130.000 €. Cet avis n'est pas une opinion parmi d'autres : c'est l'analyse d'experts mandatés pour évaluer la valeur artistique, territoriale et professionnelle d'un projet. L'écarter à ce point, sans explication, revient à écarter leur expertise et la légitimité de ce type de commission.

Pourquoi cette décision est incompréhensible ?

L'écart entre l'avis de la commission et la décision finale donne le sentiment que le dossier n'a pas été examiné dans toute sa complexité, et que la réalité du projet — ce qu'il produit, ce qu'il coûte réellement à faire vivre, ce qu'il apporte à la Fédération Wallonie-Bruxelles — n'a pas été pleinement prise en compte.

Nous posons donc la question directement : sur quelle base la Ministre-Présidente a-t-elle choisi de ne pas suivre l'avis de ses propres services et de maintenir Art au Centre à 30.000 € plutôt que de suivre l'augmentation à 130.000 € recommandée par la Commission des Arts Plastiques ?

Nous anticipons la réponse la plus probable : celle d'un budget contraint, insuffisant pour suivre l'ensemble des avis rendus par les commissions. Cette réponse ne peut pas suffire. Il ne s'agit pas ici d'une réduction, mais du refus de corriger une situation déjà connue : Art au Centre fonctionnait depuis des années avec ce même montant de 30.000 €, et c'est précisément parce que ce financement s'est révélé structurellement insuffisant que la Commission, au moment du renouvellement, a recommandé de le porter à 130.000 €. Ce n'est donc pas une demande d'augmentation de confort. C'est un correctif, établi par des experts du secteur, face à un sous-financement chronique et documenté.

Alors que vos collaborateurs nous avaient garanti que le moratoire ne concernait pas notre demande, maintenir le statu quo malgré ce constat n'est pas un arbitrage budgétaire neutre. C'est, en toute connaissance de cause, reconduire le sous-financement dont la Commission elle-même avait établi qu'il rendait le projet intenable.

Le manque de moyens ne dispense pas d'une politique de priorités. Il l'impose, au contraire. Nous vous demandons donc de la rendre publique. Sur quels critères un projet reconnu par vos propres commissions comme structurant pour le territoire, exemplaire dans ses pratiques et porteur d'un rayonnement international peut-il être écarté d'un financement à la hauteur de cette reconnaissance ? Et si Art au Centre n'en fait pas partie, quels sont, concrètement, les projets qui incarnent aujourd'hui, selon vous, ce que doit être une politique de soutien aux arts plastiques en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Une question qui dépasse Art au Centre

Cette décision ne concerne pas seulement notre association. Elle illustre une réalité que traversent aujourd'hui de nombreux opérateurs culturels émergents en Belgique francophone : des projets reconnus, évalués favorablement, portés par des équipes qui travaillent depuis des années à les structurer, mais qui restent condamnés à une précarité permanente parce que les dispositifs de soutien ne permettent jamais de franchir un cap.

Privés de financements structurants et des dispositifs d'aide à l'emploi, ces projets ne peuvent ni engager durablement, ni développer une équipe, ni assumer sereinement les responsabilités qu'implique la gestion d'une structure culturelle. On leur demande d'innover, de créer du lien, de soutenir les artistes, de faire rayonner le territoire ; puis on les laisse consacrer l'essentiel de leur énergie à simplement survivre d'un appel à projets à l'autre.

Madame la Ministre-Présidente, nous souhaitons connaître votre position sur cette question structurelle. Considérez-vous qu'il est acceptable que des projets reconnus par vos propres commissions d'évaluation soient maintenus dans une précarité qui les empêche, au mieux, de se professionnaliser et, au pire, de continuer ? Quelle est votre vision pour permettre à des structures comme la nôtre de sortir de cette précarité plutôt que de s'y enfoncer année après année ? Comment prévoyez-vous la relève à moyen terme après que les structures les plus anciennes arrêtent leurs activités en raison du vieillissement de leur fondateur et, généralement, principal porteur de projet ?

Nous regrettons enfin l'absence d'interlocuteur ou d'espace de dialogue qui aurait permis d'échanger, en amont, sur cette décision et sur ses conséquences concrètes. Un dossier de cette importance, porté par une équipe qui s'y consacre depuis sept ans, méritait mieux qu'une notification sans échange possible.

Pour toutes ces raisons, nous rendons cette lettre publique. Non pour polémiquer, mais parce que la disparition d'Art au Centre — et les mécanismes qui y ont conduit — concernent bien au-delà de notre seule association l'ensemble d'un secteur qui a besoin de réponses claires.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre-Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

L'asbl Mouvements Sans Titre

Rue des genêts, 55 – 4000 Liège

info.mouvementssantitre@gmail.com

